

**ASSOCIATION SOLIDARITE ROQUETTE**  
Siège Social : 47 Rue de la Roquette  
75011 PARIS

N° SIRET 399 848 464 000 18  
APE 9499 Z

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2023  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

**ASSOCIATION SOLIDARITE ROQUETTE**  
Siège Social : 47 Rue de la Roquette  
75011 PARIS

N° SIRET 399 848 464 000 18  
APE 9499 Z

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Aux Adhérents,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITE ROQUETTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les modalités d'attribution des subventions et de leur prise en compte dans le compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 03 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
**LEO JEGARD & ASSOCIES**  
Représenté par,

**Franck NACCACHE**  
Associé

---

Signé numériquement par  
CONNECTIVE NV - Connective  
eSignatures pour le compte de  
Franck NACCACHE (+33637777410)  
Date : 03/04/2024 16:51:35  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par SMS :  
232610

**Aymen BRAHIM**  
Directeur de mission Associé

---

Signé numériquement par  
CONNECTIVE NV - Connective  
eSignatures pour le compte de  
Aymen BRAHIM  
(a.brahim@jegardcreatis.com)  
Date : 03/04/2024 16:56:01  
Signé avec le mot de passe à  
usage unique envoyé par email :  
909145



# COMPTES ANNUELS



**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	31.12.2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
COTISATIONS	4 490,00	5 653,50
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	52 937,10	55 765,20
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 002 950,86	841 099,85
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	580,47	789,30
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	18 000,00	24 021,00
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	28 125,69	24 319,76
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES		6 433,81
AUTRES PRODUITS	20 673,55	32 402,09
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>1 127 757,67</b>	<b>990 484,51</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	320 461,18	290 044,42
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	30 631,69	26 497,00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	535 842,95	490 871,88
CHARGES SOCIALES	159 330,26	158 348,46
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	45 118,24	46 016,67
DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 199,00	14 748,00
REPORTS EN FONDS DEDIES	57 696,00	
AUTRES CHARGES	1 159,53	1 127,50
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>	<b>1 158 438,85</b>	<b>1 027 653,93</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	<b>-30 681,18</b>	<b>-37 169,42</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 167,35	1 594,46
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>	<b>3 167,35</b>	<b>1 594,46</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>	<b>3 167,35</b>	<b>1 594,46</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-27 514,00</b>	<b>-35 575,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
43 402,52	46 887,07	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>	<b>43 402,52</b>	<b>46 887,07</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>	<b>43 402,52</b>	<b>46 887,07</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>	<b>1 174 327,54</b>	<b>1 038 966,04</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6)</b>	<b>1 158 438,85</b>	<b>1 027 653,93</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>	<b>15 888,69</b>	<b>11 312,11</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
BENEVOLAT	117 866,00	107 653,00
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
PERSONNEL BENEVOLE	117 866,00	107 653,00

# ASSOCIATION SOLIDARITE ROQUETTE COMPTES ANNUELS | 2023

## BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 001,72</b>	<b>7 001,72</b>		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	7 001,72	7 001,72		
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>444 575,85</b>	<b>239 333,11</b>	<b>205 242,74</b>	<b>248 811,68</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	444575,85	239333,11	205242,74	248811,68
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>8 589,31</b>		<b>8 589,31</b>	<b>7 859,01</b>
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15.24		15.24	15.24
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 574.07		8 574.07	7 843.77
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>460 166,88</b>	<b>246 334,83</b>	<b>213 832,05</b>	<b>256 670,69</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>207 005,93</b>		<b>207 005,93</b>	<b>136 225,12</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CREANCES	1 390.74		1 390.74	792.43
RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	205 615.19		205 615.19	135 432.69
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>219 594,01</b>		<b>219 594,01</b>	<b>236 263,40</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>426 599,94</b>		<b>426 599,94</b>	<b>372 488,52</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>886 766,82</b>	<b>246 334,83</b>	<b>640 431,99</b>	<b>629 159,21</b>

# ASSOCIATION SOLIDARITE ROQUETTE COMPTES ANNUELS | 2023

## BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	51 629,21	51 629,21
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	77 512,36	77 512,36
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	20 000,00	20 000,00
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	81 775,81	70 463,70
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	15 888,69	11 312,11
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>246 806,07</b>	<b>230 917,38</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	197 404,62	240 807,14
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>197 404,62</b>	<b>240 807,14</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>444 210,69</b>	<b>471 724,52</b>
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	57 696,00	
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)</b>	<b>57 696,00</b>	
PROVISIONS POUR RISQUES	5 000,00	14 748,00
PROVISIONS POUR CHARGES	18 075,00	25 081,00
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>23 075,00</b>	<b>39 829,00</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 254,19	10 503,77
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	62 816,11	59 675,26
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	37 380,00	47 426,66
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>115 450,30</b>	<b>117 605,69</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>640 431,99</b>	<b>629 159,21</b>



**ANNEXE**

**ANNEXE**

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### Objet social

Carrefour d'échanges et lieu d'actions où la participation des habitants et l'expression de la citoyenneté sont encouragées, Solidarité Roquette propose des services pour accompagner le quotidien de tous. Ses priorités sont l'épanouissement et le développement de la personne tout en favorisant l'expression de la solidarité des habitants entre eux.

L'association se dote de moyens d'actions : un centre social et culturel et tous autres moyens conformes à son objet.

### Nature des missions sociales réalisées

- Une crèche de 25 lits (6 mois – 3 ans)
- Accueil : téléphonique et physique, orientation du public
- Secteur enfance : soutien scolaire primaires, collégiens et lycéens
- Secteur jeunesse : Accueil de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires
- Famille : Jardin partagé, cuisine, loisirs, sorties, vacances
- Séniors : Sorties, yoga, marche Nordique, sophrologie
- Apprentissage : Français, numérique, couture
- Accès aux droits : Permanences écrivains publics et retraites
- Évènements festifs
- Tiers lieux alimentaires

### Faits marquants

- La consolidation et le plein déploiement des activités des associations dans la continuité de l'année dernière.
- Dans la poursuite des actions du Point Infos Vacances, un séjour avec les familles a été organisé au mois d'août. Un séjour enfants / ados au mois de juillet.
- Les projets éducatifs petite enfance, enfance et jeunesse sont terminés.
- Obtention d'une subvention « impact 2024 » en lien avec les jeux olympiques. Des ateliers vélos et des séjours ont été organisés.
- Elaboration du projet social de territoire en lien avec la mairie du 11<sup>ème</sup> et la CAF.
- Démarrage du renouvellement du projet social pour la période 2025 / 2029.
- Obtention du Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance pour un projet doctoral sur le développement du langage chez les jeunes enfants dans un but d'égalité des chances à l'entrée en maternelle. Financement sur 3 ans. Avec l'embauche prévue d'une doctorante courant 2024.
- Des discussions sont entamées avec Paris Habitat avec l'appui de la mairie d'arrondissement pour l'obtention d'un local au 100 rue de la Roquette. Ce local pourrait accueillir le lieu d'accueil Parents-Enfants en cours de conception.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 640 432 euros.

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 15 889 euros.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### Règles générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts dirigeants les mieux rémunérés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants (président trésorier et directeur) ne sont pas mentionnées dans la présente annexe car cela induirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Continuité de l'exploitation

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 « subventions d'investissement », avec reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

### Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisé conformément à l'engagement pris à leur égard.

## FAITS CARACTERISTIQUES

### IFC

La convention collective de la structure prévoit des indemnités de fin de carrière.  
La première comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière a été faite en 2016.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2023
- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Convention collective : Centres Sociaux et socioculturels et autres acteurs du lien social
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
  - 65 ans
- Progression de salaires
  - 1% Constant
- Taux de rotation
  - Faible
- Taux de charges sociales patronales
  - 50 %

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 18 075 euros

## AUTRES INFORMATIONS

### Valorisation du bénévolat

Valorisation du bénévolat : 98 bénévoles représentant 8 419 heures soit 4,62 ETP. La valorisation a été comptabilisée pour la première fois en 2020 au débit du compte 860000 et au crédit du compte 870000.

- Nature de ces contributions : les heures de bénévolat dans les différentes activités
- Modalités qui ont permis de quantifier les contributions : heures réalisées par les bénévoles
- Méthode de valorisation : SMIC horaire chargé soit 14 € par heure

Le montant comptabilisé au 31/12/2023 est de 117 866 €

### Autres

L'association a bénéficié de chèque vacances pour un montant de 7230 € soit 723 chèques de 10 €.

**NOTES SUR LE BILAN**

**Actif immobilisé**

**Tableau des immobilisations**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute À la clôture l'exercice
<b>Immobilisations</b>				
Immobilisations incorporelles	7001,72	0,00	0,00	7001,72
Immobilisations corporelles	443026,55	1549,30	0,00	444575,85
Immobilisations financières	7859,01	730,30	0,00	8589,31
<b>Total</b>	<b>457887,28</b>	<b>2279,60</b>	<b>0,00</b>	<b>460166,88</b>

**Amortissement des immobilisations**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Amortissements</b>				
Immobilisations incorporelles	7001,72	0,00	0,00	7001,72
Immobilisations corporelles	194214,87	45118,24	0,00	239333,11
<b>Total</b>	<b>201216,59</b>	<b>45118,24</b>	<b>0,00</b>	<b>246334,83</b>

**NOTES SUR LE BILAN**

**Actif circulant**

**État des créances**

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Prêts (1)	0,00	0,00	0,00
Autres	8574,07	8574,07	0,00
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1390,74	1390,74	0,00
Autres	205615,19	205615,19	0,00
Capital souscrit - appelé, non versé	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>215580,00</b>	<b>215580,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 0.00  
 Prêts récupérés en cours d'exercice 0.00

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes encours

**Produits à recevoir**

	Montant de l'exercice
Produits à recevoir	1119,68
<b>Total</b>	<b>1119,68</b>

 **NOTES SUR LE BILAN**

**Provisions**

**Tableau des provisions**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
<b>Provisions</b>				
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques	14748,00	5000,00	14748,00	5000,00
Provisions pour charges	25081,00	3199,00	10205,00	18075,00
Provisions pour dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>39829</b>	<b>8199,00</b>	<b>24953,00</b>	<b>23075,00</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Dettes

#### État des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	15254,19	15254,19	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	62816,11	62816,11	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	37380,00	37380,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>115450,30</b>	<b>115450,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 0.00  
 Emprunts remboursés en cours d'exercice 0.00

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes encours

### Charges à payer

	Montant de l'exercice
Fournisseurs factures non parvenues	5880,00
Dettes provisions pour congés payés	23272,39
Charges sociales sur congés payés	9279,00
État – autres charges à payer	4448,00
<b>Total</b>	<b>42879,39</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
	Montant Approuvé	Montant Retraitements	Montant Retraité	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>FONDS PROPRES</b>							
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	51 629		51 629				51 629
Statutaires							
Complémentaires							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise							
Statutaires							
Complémentaires							
Écarts de réévaluation							
Réserves	97 512		97 512				97 512
Réserves statutaires ou contractuelles	77 512		77 512				77 512
Réserves pour projet de l'entité	20 000		20 000				20 000
Autres							
Report à nouveau	70 464		70 464	11 312			
Excédent ou déficit de l'exercice	11 312		11 312	- 11 312	15 889		81 776
Autres fonds propres/fonds associatifs							15 889
Avances conditionnées							
Autres : à préciser							
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Apports							
Legs et donations							
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée							
<b>SITUATION NETTE (I)</b>	<b>230 917</b>		<b>290 917</b>	<b>0</b>	<b>15 889</b>		<b>246 806</b>
Subventions d'investissement	240 807		240 807			43 402	197 405
<b>TOTAL (II)</b>	<b>240 807</b>		<b>240 807</b>		<b>0</b>	<b>43 402</b>	<b>197 405</b>
<b>TOTAL (I+II)</b>	<b>471 724</b>		<b>471 724</b>	<b>0</b>	<b>15 889</b>	<b>43 402</b>	<b>444 211</b>

### Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice
	Approuvé	Retraitements	Retraité		Montant global	Dont remboursements		Montant global
<b>Subventions d'exploitation</b>								
Etat – Fonds d'Investissement Petite Enfance				16 750				16 750
ARS – Projet bien manger bien bouger				4 500				4 500
Ville de Paris – Impact 2024				8 696				8 696
CAF – Préfiguration LAEP				11 000				11 000
CAF - Fonds d'Investissement Petite Enfance				16750				16750
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 696</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 696</b>